

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

Séance du 25 OCTOBRE 2022 à 10h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'**HYÈRES**

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur JOURDAN, suppléant-Représentant des Usagers du port
Monsieur DARMOND, Représentant des Usagers du port
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques
Monsieur NEYRET, Représentant des Usagers du port
Monsieur HENRY, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Madame COLL, Co-présidente de la Fédération Varoise des Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur GHELARDI, Représentant de la CCI du Var
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur CORDINA, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des Ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance.
Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port
Monsieur MARTIN, Représentant des Constructions et des Réparations

*Envoi des Convocations par mail le 07 Octobre 2022
Envoi des Documents par mail le 14 Octobre 2022*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Bilan Intermédiaire
3. Projet de délibération : Décision modificative
4. Service commerce : Tarifs et droits de place et d'occupations diverses du domaine public

QUESTIONS DIVERSES :

1. Point sur la Défense Extérieure Contre Incendie (DECI) du port

Rappel: La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à couvrir, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire des points d'eau identifiés à cette fin. La DECI est placée sous l'autorité du Président de MTPM, Métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. BRUNEL ouvre la séance à 10H03. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 22 JUIN 2022.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 22 Juin 2022.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : BILAN INTERMEDIAIRE

M.BRUNEL rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule qu'un relevé provisoire des résultats de l'exploitation est arrêté tous les six mois par le Directeur des Régies portuaires, soumis pour avis au conseil d'exploitation, et présenté par le Maire au Conseil Municipal.

Ce relevé, arrêté au 30 juin 2022, enregistre pour la régie du Port Auguier :
un total de recettes de 158 076,58 € correspondant :

aux redevances d'amarrage (108 K€)
au résultat reporté de 2021 (50 K€)

un total de dépenses de 58 349,27 € qui se répartit en :

charges générales (47 K€)
provisions pour risques et charges (10 K€)
intérêts de la dette (1 K€)

M.BRUNEL précise que ce bilan intermédiaire n'est que le reflet à un instant (t) de la situation comptable. L'objectif de ce document est d'alerter en cas de graves déséquilibres, qui pourraient alors être ajustés au cours du 2^{ème} semestre de l'année.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DÉLIBÉRATION : DECISION MODIFICATIVE

M.BRUNEL indique qu'il convient aujourd'hui de procéder à des transferts de crédits en section d'exploitation et des ajustements en section d'investissements afin de tenir compte, notamment des travaux supplémentaires du quai qui nécessitent la souscription d'un emprunt.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	0,00 €	0,00 €
Investissement	52 000,00 €	52 000,00 €

M. BRUNEL précise qu'il s'agit d'une nécessité de dégager des résultats pour souscrire un emprunt pour financer des dépenses liées à la réfection complémentaire du quai et à des aléas de retrait des posidonies.

M.L'HENAFF qualifie de « gestion saine » le travail effectué par Mme CADIOU.

Aucune observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 — SERVICE COMMERCE : TARIFS ET DROITS DE PLACE ET D'OCCUPATIONS DIVERSES DU DOMAINE PUBLIC-

M.BRUNEL présente les modifications de tarifs et droits de place et d'occupations diverses du domaine public. En effet, suite à leur omission sur les précédents tarifs présentés au Conseil du mois de Juin, la Décision par délégation n°257 du 24 juin 2022 est rendue partiellement caduque.

Il convient donc de réintroduire les tarifs annuels suivants :

Terrasses fermées	le m ² /an	146,90 €
Plancher ou estrade en bois démontable	le m ² /an	5,82 €
Étalages dans une avancée fermée	le m ² /an	146,90 €

M.BRUNEL précise que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2023. Dans cette attente, ce sont les tarifs annuels de la décision par délégation N°718 du 6 décembre 2019 qui restent applicables.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose d'aborder les questions diverses et passe la parole à M. L'HENAFF.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – POINT SUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE (DECI) DU PORT

Rappel : La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à couvrir, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire des points d'eau identifiés à cette fin. La DECI est placée sous l'autorité du Président de MTPM, Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Lors du Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP), un usager a signalé l'absence de poteau incendie sur le port Auguier.

Or, comme l'indique M.L'HENAFF, si la DECI est de la responsabilité de Président de la Métropole sur le domaine public, la défense incendie dans le périmètre portuaire est de la responsabilité de l'autorité Portuaire.

M.JOURDAN indique être maintenant le Président du Conseil Syndical du lotissement de la Polynésie qui travaille actuellement sur les DECI de la zone et de leur financement.

M.BRUNEL rappelle l'importance de la sécurité et indique que les services portuaires prennent en charge le poteau incendie manquant sur le Port.

2 – LES OURLEDES :

Mme COLL souhaite connaître l'état d'avancement du dossier des Ourlèdes.

M.L'HENAFF indique que face à l'incompréhension de certains riverains, M. Le Maire a souhaité retirer le projet afin de prendre le temps d'informer, pour enlever les craintes, et retravailler le projet conjointement avec les riverains en vue d'un consensus plus large.

Les questions diverses étant terminées à 10h25, M.BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port AUGUIER.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL

